Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-B230921_D1-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 15 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **30 délégués étaient présents et 3 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 30
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 3
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Maryse COUPIN, Monsieur Christian PEDOWSKI

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-B230921_D1-DE

B230921_D1

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Projets de développement économique en QPV
Accompagnement financier : Emergences 62 et GIP Pas-de-Calais Actif

Dans le cadre de ses compétences conjointes dans les domaines du développement économique et de la politique de la ville, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin contribue à la mise en œuvre de diverses actions en faveur du développement de l'entrepreneuriat dans les secteurs prioritaires des communes inscrites en Politique de la Ville.

La Communauté d'Agglomération a ainsi été sollicitée par l'association « Emergences 62 » d'une demande de participation au titre de son fonctionnement 2021. Cette association a pour objet de favoriser l'émergence de projets d'Economie Sociale & Solidaire et d'Insertion par l'économique pour des publics en précarité, notamment en QPV. Afin que l'association poursuive ses actions sur le territoire, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite soutenir son activité par l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 6 986 €.

La Communauté d'Agglomération a également été sollicitée par Pas de Calais Actif d'une demande de participation financière pour la reconduction du dispositif Cap Quartier dans les quartiers Politique de la Ville .Ce dispositif permet, via l'attribution d'une prime à la création/reprises d'entreprise, de mobiliser les ressources financières nécessaires pour viabiliser les projets d'entreprise tout en redynamisant économiquement les quartiers ciblés. Il est proposé d'accompagner le renouvellement du dispositif sur le territoire à hauteur de 5 500 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 09/09/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le versement des subventions pour un montant de 6 986 € à Emergences 62 et 5 500 € au GIP Pas de Calais Actif afin de soutenir les actions telles que décrites ci-dessus.

Autorise le Président à signer les conventions d'exécution annexée, ainsi que tout acte subséquent à prendre en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 12 486 € sont prévus au budget 2021 sur l'imputation : Budget Principal/Fonctionnement/Ligne de crédit n° 10137.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-B230921_D2-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 15 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **30 délégués étaient présents et 3 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 30
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 3
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Maryse COUPIN, Monsieur Christian PEDOWSKI

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-B230921_D2-DE

B230921_D2

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

S.A.S. BAT (BRAIN ANALYTICS TECHNOLOGIES)
Aide financière de la CALL

La S.A.S. BAT (BRAIN ANALYTICS TECHNOLOGIES) représentée par son Président, Monsieur Jean YIM, est une jeune start'up hébergée au Louvre Lens Vallée, créée en juillet 2019. Elle propose une expertise et des services en intelligence artificielle, et développe un moteur de recherche dénommé SIBYL, qui permet des recherches intelligentes et efficaces pour un grand volume de documents d'entreprise, sur des textes ou des images.

La plateforme SYBIL est aujourd'hui opérationnelle. Dans le cadre de son développement, la S.A.S. BAT, envisage d'industrialiser cette plateforme.

Le projet nécessitera dans un premier temps l'embauche de 2 ingénieurs supplémentaires pour renforcer l'équipe actuelle composée d'1 ingénieur recherche et développement, 1 expert sénior en intelligence artificielle, 1 chef de projet spécialiste du marché e-commerce, 1 commercial.

Monsieur YIM a sollicité la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) pour l'aider dans ce projet.

En vertu de son dispositif d'aide aux TPE, la CALL pourrait accompagner le développement de cette start-up à hauteur de 9 000 € (correspondant à 30 % des investissements éligibles, soit la masse salariale des emplois créés sur deux ans, plafonnés à 30 000 €).

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 09/09/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'accompagner financièrement, à hauteur d'un montant de 9 000 €, la S.A.S. BRAIN ANALYTICS TECHNOLOGIES, dans le cadre de l'industrialisation de la plateforme de recherche SIBYL.

Autorise le Président à signer, avec la S.A.S. BRAIN ANALYTICS TECHNOLOGIES, ou toute autre société s'y substituant, la convention afférente.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 9 000 sont prévus au budget 2021 sur l'imputation : Budget/Investissement/Ligne de crédit 11480.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-B230921_D3-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 15 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **30 délégués étaient présents et 3 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 30
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 3
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Maryse COUPIN, Monsieur Christian PEDOWSKI

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-B230921_D3-DE

B230921_D3

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

SIMI 2021
Salon de l'Immobilier à Paris les 8, 9 et 10 décembre 2021
Participation de la CALL

Afin de promouvoir le territoire et de mettre en valeur son attractivité, l'agglomération de Lens-Liévin souhaite participer au SIMI 2021 (Salon de l'Immobilier d'Entreprise) qui se tiendra les 8, 9 et 10 décembre 2021 à Paris, Palais des Congrès.

Comme en 2019, il est proposé la mise en place, au sein du pavillon collectif des Hauts de France, un stand commun, sous la bannière « Pôle Métropolitain de l'Artois » regroupant les agglomérations de Lens-Liévin, Hénin-Carvin, Béthune-Bruay et le SIZIAF.

La participation au pavillon collectif régional s'élève à : 7 730 euros, contribution visant à faire face aux frais engagés par la Région pour la location et l'aménagement de stands clefs en mains destinés aux partenaires. Il faut rajouter la somme de 3 201,60 euros TTC correspondant aux frais d'inscription au Moniteur, organisateur du salon. La participation globale de la CALL s'élève ainsi à 10 931,60 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 09/09/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise la participation de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin au SIMI 2021.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 10 931,60 € sont prévus au budget 2021 sur les imputations suivantes :
- Budget Principal / Fonctionnement / LC 11322 (Le Moniteur - 3 201,60 € TTC),
- Budget Principal / Fonctionnement / LC 11324 (Région Hauts de France - 7 730 €).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-B230921_D4-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 15 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **30 délégués étaient présents et 3 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 30
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 3
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Maryse COUPIN, Monsieur Christian PEDOWSKI

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-B230921_D4-DE

B230921_D4

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Aix-Noulette : Parc d'Activités des Jardins de l'Artois
Cession d'un terrain au profit des sociétés RES-VI-COM et AMEX TP

Fort d'une vingtaine d'années d'expérience en qualité de directeur délégué d'un groupe spécialiste de la maintenance des bâtiments, Monsieur Pierre DEMAILLY a décidé de se lancer dans l'entrepreneuriat en reprenant 3 sociétés au cours des 2 dernières années : SOBANET (50 sal.), RES-VI-COM (20 sal.) et AMEX TP (9 sal.) spécialisées, respectivement, dans la construction de maisons individuelles, le courant faible et les aménagements extérieurs. La première est implantée à Roubaix, la deuxième à Lens (Parc d'Activités de l'Artisanat) et la dernière, sur 2 communes différentes, Noeux-les-Mines et Vermelles.

Afin de gagner en efficacité, Monsieur DEMAILLY souhaiterait regrouper RES-VI-COM et AMEX TP sur un site unique. Le parc d'activités des Jardins de l'Artois à Aix-Noulette a retenu toute son attention, notamment pour des raisons sociales.

N'ayant nullement besoin de visibilité, une emprise de l'ordre de 5 000 m² jouxtant le futur ESAT pourrait parfaitement lui convenir. La configuration en long lui permettrait de gérer les matériaux et le matériel, en fond de parcelle. Le bâtiment (bureaux et entrepôt) de 900 m² environ serait construit en façade.

A plus long terme, Monsieur DEMAILLY n'exclut pas de développer un entrepôt pour SOBANET.

Six à sept créations d'emplois sont envisagées à horizon trois ans et une holding de trois salariés serait également repositionnée à Aix-Noulette.

Le terrain serait acheté via une SCI à créer.

Conformément à la délibération fixant les prix du foncier à vocation économique, le tarif applicable en 2021 à ce type de projet est de 18,64 € HT/m².

Cependant, afin de tenir compte de la mauvaise qualité des sols du parc, la cession pourrait être consentie au prix de 16,80 € HT/m², tous frais (géomètre, notaire, TVA, …) à la charge de l'acquéreur.

Les dernières cessions de foncier sur ce parc - vente au profit de l'EPDAHAA et de LD Carrelage - ont en effet été approuvées par le bureau communautaire du 18/02/21 à ce tarif, correspondant au prix validé par les Domaines diminué de la marge de négociation de 10 % communément acquise.

Vu l'avis favorable de Monsieur le Maire de Aix-Noulette en date du 21 juin 2021,

Vu l'avis de la Direction immobilière de l'Etat référencé 2021-2021-62019-37182 en date du 20 juillet 2021,

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-B230921_D4-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 09/09/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président ou toute personne déléguée, à signer avec la SAS RES-VI-COM, sise 9 rue de l'Artisanat à Lens (62300), ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant, une promesse synallagmatique de vente et d'achat comportant la mise à disposition anticipée du bien puis l'acte de cession relatifs à un terrain d'une superficie de 5 000 m² environ, sous réserve d'arpentage, référencé section AE n^{os} 466p, 374p, 367p et 429p au cadastre de la commune de Aix-Noulette, ainsi tous les actes subséquents.

La transaction sera conclue moyennant le prix de 16,80 € HT/m².

Tous les frais (géomètre, notaire, TVA le cas échéant, …) liés à cette transaction seront supportés par l'acquéreur.

Le montant de la recette sera versé au budget annexe « développement économique ».

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-B230921_D5-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 15 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **30 délégués étaient présents et 3 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 30
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 3
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Maryse COUPIN, Monsieur Christian PEDOWSKI

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-B230921_D5-DE

B230921_D5

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Avion - ZI des 14
Cession d'un terrain au profit de la société Côté Jardin

Monsieur Laurent FLAMENT est le gérant de 2 sociétés implantées à Vimy : Côté Jardin et Côté Jardin Service, créées en 2003 et 2008.

Ces 2 entreprises sont spécialisées dans l'entretien et l'aménagement d'espaces verts ainsi que la construction et la réalisation d'ouvrages extérieurs de type piscine, terrasse, muret, clôture, ….

Elles emploient 12 salariés, dont 9 en CDI ETP, et sont actuellement gérées depuis 5 sites différents répartis dans la commune : le siège et les bureaux (situés au lieu d'habitation du gérant) et 4 bâtiments de stockage.

Cette situation étant préjudiciable au bon fonctionnement et au développement de ses activités (gestion du personnel et du matériel difficile voire dangereuse), Monsieur FLAMENT souhaiterait procéder à un regroupement en un seul et même lieu.

Il sollicite pour ce faire l'acquisition d'un terrain de 5 000 m² environ de la Zone Industrielle des 14 à Avion sur lequel il ferait construire un bâtiment de 900 m² environ (en 2 phases).

Au-delà des locaux nécessaires à la gestion efficace des équipes, il a besoin de foncier nu pour le stationnement des engins et le stockage du matériel et des matériaux comme toutes les entreprises de ce secteur d'activité.

Avec ce projet qui sera porté par une SCI, deux équipes supplémentaires pourraient être mises en place, soit un doublement des effectifs dans les 3 ans.

Il est à noter que Côté Jardin entretient la base ITM de Vimy depuis plus de 10 ans ainsi que le nouveau site d'Avion.

La cession pourrait être consentie moyennant le prix de 18,64 € HT/m² tous frais à la charge de l'acquéreur.

Vu l'avis de la Direction immobilière de l'Etat référencé 2021-62065-60145 du 17 septembre 2021,

Vu l'avis favorable de Monsieur le Maire d'Avion en date du 23 septembre 2021,

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-B230921_D5-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 09/09/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président ou toute personne déléguée, à signer avec la SARL Côté Jardin, sise 58 D rue l'Egalité à Vimy (62580), ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant, une promesse synallagmatique de vente et d'achat comportant la mise à disposition anticipée du bien puis l'acte de cession relatifs à un terrain d'une superficie de 5 000 m² environ, sous réserve d'arpentage, référencé section AX n^{os} 573p, 575p, 577p, 651p et 665p au cadastre de la commune d'Avion, ainsi que tous les actes subséquents.

La transaction sera conclue moyennant le prix de 18,64 € HT/m².

Tous les frais (géomètre, notaire, TVA le cas échéant, …) liés à cette transaction seront supportés par l'acquéreur.

Le montant de la recette sera versé au budget annexe « développement économique ».

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-B230921_D6-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 15 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **30 délégués étaient présents et 3 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 30
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 3
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Maryse COUPIN, Monsieur Christian PEDOWSKI

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-B230921_D6-DE

B230921_D6

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Liévin / Grenay - Quadraparc
Cession d'un terrain au profit de la SARL Soc des Entrepôts de Thumeries (SET)

Monsieur Emmanuel LAUDE, gérant de la SET, société de location de biens immobiliers, est propriétaire du site ex-Inergy, situé à l'arrière de Quadraparc à Grenay. En raison d'une demande locative particulièrement soutenue ces derniers mois, la totalité des bâtiments qu'il propose est actuellement occupée.

Sollicité par le groupe BME pour l'implantation d'une enseigne BUSCA, spécialisée dans la distribution de matériaux de construction pour les professionnels des TP, Monsieur LAUDE souhaiterait faire l'acquisition d'un terrain de 8 000 m² environ restant disponible sur Quadraparc en contre-bas de son site.

Ce foncier est localisé à cheval sur les communes de Liévin pour 7 450 m² environ et de Grenay pour le complément.

En réponse au besoin de l'enseigne, il devrait y aménager un bâtiment d'accueil et de bureaux de 300 m² environ, un auvent de stockage de 700 m² environ ainsi qu'une zone de voirie lourde de 4 500 m² environ comprenant une aire de retournement/chargement desservant l'auvent et un espace de stockage de 2 700 m² environ.

La société Busca (10 agences essentiellement en IDF, 80 collaborateurs, 3 000 clients) annonce la création d'une dizaine d'emplois sur l'agglomération à terme.

La parcelle étant située dans une courbe de la rue Marc SEGUIN qui dessert le parc d'activités, il ne serait pas prévu d'accès depuis cette voie afin de garantir la sécurité routière. Les entrées/sorties s'effectueraient via la voie aménagée par Monsieur LAUDE en limite de sa propriété et du foncier communautaire il y a une dizaine d'année.

Monsieur LAUDE se positionnant en qualité d'investisseur/promoteur, le terrain pourrait lui être cédé au prix de 25 € TTC / m², comme pour les ventes précédentes de même nature.

Vu l'avis de la Direction immobilière de l'État référencé 2021-62510-60376 en date du 17 septembre 2021,

Vu les avis favorables de Messieurs les Maires de Liévin et de Grenay respectivement des 14 et 19 septembre 2021,

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-B230921_D6-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 09/09/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président ou toute personne déléguée, à signer avec la SET (Soc des Entrepôts de Thumeries), sise 46 ter route nationale à Vitry-en-Artois (62490), ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant, une promesse synallagmatique de vente et d'achat comportant la mise à disposition anticipée du bien puis l'acte de cession, ainsi que tous les actes subséquents, relatifs à un terrain d'une superficie de 8 000 m² environ, sous réserve d'arpentage, référencé section AH n° 169 et AD n° 631 au cadastre de la commune de Grenay et AB n° 164p au cadastre de la commune de Liévin.

La transaction sera conclue moyennant le prix de 25 € TTC / m².

Tous les frais (géomètre, notaire, …) liés à cette transaction seront supportés par l'acquéreur.

Le montant de la recette sera versé au budget annexe « développement économique ».

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-B230921_D7-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 15 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **30 délégués étaient présents et 3 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 30
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 3
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Maryse COUPIN, Monsieur Christian PEDOWSKI

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-B230921_D7-DE

B230921_D7

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Vendin-le-Vieil - Parc d'activités du Bois Rigault Nord :
Cession de terrain au profit de la Société TOTAL

Par délibérations en dates des 15 septembre 2014 et 31 mars 2015, le Bureau Communautaire a autorisé la cession d'un terrain d'environ 6 000 m² situé Parc d'Activités du Bois Rigault Nord à Vendin-le-Vieil au profit de la Société TOTAL dans le cadre de l'implantation d'une station service. Cette opération est liée au réaménagement du quartier de la grande résidence à Lens induisant le transfert de la station-service.

Cette station serait également GNV (Gaz Naturel pour Véhicules) et équipée de bornes pour véhicules hybrides et électriques.

La promesse unilatérale de vente liant acquéreur et vendeur est arrivée à échéance sans que la totalité des conditions suspensives aient pu être levées.

L'acquéreur est notamment en attente de modification du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Vendin-le-Vieil pour pouvoir concrétiser son projet et déposer une demande de Permis de Construire.

Aussi, il est proposé de délibérer à nouveau afin d'autoriser ladite cession moyennant le tarif de cession communautaire 2021 relatif aux terrains à vocation commerciale, soit 49,70 € H.T. / m² et la signature d'une nouvelle promesse unilatérale de vente sous conditions suspensives.

Tous les frais (Notaire, géomètre, TVA le cas échéant,...) seraient supportés par l'acquéreur.

Par ailleurs, l'implantation de la station nécessitant le dévoiement d'une conduite d'eau potable. L'acquéreur supporterait également le coût des travaux, lesquels seront réalisés par l'établissement intercommunal.

Vu l'avis de la Direction Immobilière de l'État référencé 2021-62842-55161-4952530 du 4 août 2021,

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 09/09/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président, ou toute personne déléguée, à signer avec la Société TOTAL, sise à Nanterre (92029), 562 avenue du Parc de l'île, ou toute personne physique ou morale s'y substituant, la promesse unilatérale de vente ainsi que l'acte de cession des parcelles référencées section AO n^{os} 271p, 273p et 274p au cadastre de la ville de Vendin-le-Vieil, pour une superficie de 6 089 m² environ, moyennant le prix de 49,70 € H.T. / m².

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-B230921_D7-DE

Tous les frais (Notaire, géomètre, TVA le cas échéant,…) seront supportés par l'acquéreur.

Le prix de vente sera augmenté du coût de dévoiement d'une conduite d'eau potable.

La recette correspondante sera versée au Budget annexe « Développement Economique ».

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-B230921_D8-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 15 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **30 délégués étaient présents et 3 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 30
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 3
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Maryse COUPIN, Monsieur Christian PEDOWSKI

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-B230921_D8-DE

B230921_D8

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Harnes - Extension de la Zone Industrielle de la Motte du Bois -
Acquisition de parcelles agricoles et éviction de l'exploitant en place

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin assure une veille foncière au droit de ses périmètres opérationnels. C'est le cas pour l'emprise de l'extension de la Zone Industrielle de la Motte du Bois à Harnes.

Les discussions menées dans ce secteur ouvrent aujourd'hui la possibilité, pour l'établissement intercommunal, de se porter acquéreur de trois parcelles agricoles (12 061 m²) dont les propriétaires sont identifiés en annexe.

L'acquisition et la libération des surfaces correspondantes interviendraient moyennant les barèmes et conditions prévus au protocole d'indemnisation des propriétaires et exploitants agricoles du 19 juin 2007.

Le prix d'acquisition s'élève ainsi à 13 161,57 € et l'indemnité d'éviction à 9 965,77 €. Le détail financier est repris en annexe.

Vu le protocole d'indemnisation des propriétaires et exploitants agricoles du 19 juin 2007,

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 09/09/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président ou toute personne déléguée à :

- signer, avec les propriétaires identifiés en annexe, l'acte d'acquisition des parcelles cadastrées section AO n^{os} 143 et 144 et AP n^{o} 374 à Harnes, pour une surface de 12 061 m². Le transfert de propriété se fera moyennant les barèmes prévus au protocole d'indemnisation des propriétaires et exploitants agricoles du 19 juin 2007,
- verser aux propriétaires le prix de vente correspondant,
- signer, avec l'exploitant en place, le bulletin d'éviction actant la libération des biens, ladite éviction se faisant moyennant les barèmes prévus au protocole d'indemnisation des propriétaires et exploitants agricoles du 19 juin 2007,
- verser à l'exploitant l'indemnité correspondante.

L'ensemble des éléments financiers et parcellaires est repris dans les tableaux joints.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 25 500 €, sont prévu au budget 2021 sur l'imputation 06/MACQ-TERAE/17D09774/8161.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-B230921_D9-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 15 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **30 délégués étaient présents et 3 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 30
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 3
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Maryse COUPIN, Monsieur Christian PEDOWSKI

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-B230921_D9-DE

B230921_D9

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Projet d'aménagement de l'EuroVelo n°5 entre Loos-en-Gohelle et Wingles
Révision de l'Enveloppe Prévisionnelle des Travaux
Délibération qui annule et remplace la délibération du Bureau Communautaire du 16 juin 2021

Préambule

Par délibération du Conseil Communautaire du 27 juin 2017, les élus ont confirmé la volonté de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement de l'EuroVelo n°5 entre la Base du 11/19 à Loos-en-Gohelle et le parc Marcel Cabiddu à Wingles et autorisé le Président à lancer une consultation pour engager la réalisation de la maîtrise d'œuvre.

Par délibérations des Conseils Communautaires du 26 septembre et 14 novembre 2017, les élus ont acté une extension du périmètre par rapport au projet initial, intégrant l'aménagement du « cavalier » (foncier longeant le Parc d'Activités du Bois Rigault Sud et la RN 47) au dossier de maîtrise d'œuvre de l'EuroVelo n°5. Les deux tracés sont interdépendants, la piste cyclable du « cavalier » sera connectée à l'EuroVelo n°5 et les deux aménagements seront mis en cohérence.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux, fixée à 4 166 666,67 €HT (soit 5 000 000 € TTC), se décomposait comme suit :

- Aménagement de l'EuroVelo n°5 : 3 666 666,67 €HT soit 4 400 000 €TTC ;
- Aménagement du cavalier Bois Rigault : 500 000 €HT soit 600 000 €TTC.

Aux termes des Etudes Préliminaires, le comité de pilotage a décidé d'arrêter l'exécution des missions de maîtrise d'œuvre concernant le cavalier Bois Rigault. En effet, cet itinéraire débouche sur des giratoires peu adaptés aux cycles et aux modes doux. La réflexion portant sur le développement des modes doux dans un périmètre plus élargi comprenant la zone de Cora Lens2, POP'A, la zone d'activités du Bois Rigault et le Parc des Cytises n'est pas suffisamment mature pour engager des aménagements à court terme.

Projet d'aménagement de l'EuroVelo n°5 entre Loos-en-Gohelle et Wingles

Ce projet consiste à réaliser la dernière section de l'EuroVelo n°5 sur le territoire de l'agglomération, entre la Base du 11/19 à Loos-en-Gohelle et le Parc Marcel Cabiddu à Wingles, sur un linéaire de 14 km. Les aménagements projetés ont pour objectif de créer un cheminement continu et sécurisé, réservé aux déplacements non motorisés sur les sections classées en voie verte.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux a été fixée à 3 666 666,67 €HT soit 4 400 000 €TTC.

Ce projet d'aménagement est atypique : il est composé de deux sections aux identités affirmées :

- Une première section dite « Patrimoniale », qui se déploie sur le tracé de l'ancien cavalier et qui longe de nombreux éléments patrimoniaux intimement liés à l'exploitation de la mine.

- Une seconde section dite « du halage », qui longe le canal de la Deûle sur le chemin de halage et jouit d'un rapport direct à l'eau.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-B230921_D9-DE

Le tracé de l'EuroVelo n°5 proposé initialement n'a pu être retenu au regard des contraintes existantes pour rejoindre le chemin de halage :

- La présence de la « base arrière SNCF Réseau » sur une partie de la friche de Vendin-le-Vieil. Problématique de la circulation des poids lourds / conflit d'usages.

- La voie ferrée de liaison FRET Lens – La Bassée, dont la traversée ne peut s'effectuer qu'au passage à niveau existant chemin de la Buisse à Vendin-le-Vieil, nécessitant de faire passer l'EV5 le long de la voie ferrée sur une partie de la friche. Dans ce cadre, SNCF Réseau a indiqué qu'elle devait engager des démarches avec une prise en charge financière de la C.A.L.L. pour la totalité de l'intervention.

- Le PPRT de la société « INEOS Styrolution » rend incompatible le passage de l'EV5 sur le chemin de halage entre le Pont de la RD165 et le Pont de Meurchin. La fermeture définitive du chemin de halage (en rive gauche), intervenue fin 2018/courant 2019, afin de permettre à l'entreprise le dépotage sécurisé des produits vient renforcer cette contrainte.

L'itinéraire a donc été adapté et un nouveau tracé a été proposé entre la rue du 1er mai à Vendin-le-Vieil et le Parc Marcel Cabiddu à Wingles et validé lors des Etudes Préliminaires.

Il s'agit pour la section dite « du halage » d'emprunter la rive droite.

La phase d'AVP a été travaillée sur la base du nouvel itinéraire. Elle a été présentée lors du comité de pilotage du 14 janvier 2020 mais non validée. D'autres contraintes sont venues complexifier le projet :

- L'itinéraire représente 2 km supplémentaires par rapport au tracé initial.

- Suite à une réunion en présence du Sous-Préfet, ce dernier a demandé qu'un itinéraire alternatif soit trouvé sur la commune de Meurchin pour contourner la section du chemin de halage couverte par le PPRT d'INEOS STYROLUTION, alors que la Route du Louvre et la Route Européenne de d'Artagnan, itinéraire équestre inscrite au PDIPR empruntent ce tronçon.

- Le linéaire de l'EuroVelo n°5 est rythmé par différents ouvrages d'art, sur lesquels ont été réalisés des diagnostics. Ces derniers ont mis en lumière un état bien plus dégradé pour certains de ces ouvrages qu'il n'y paraissait. Il s'agit de la passerelle Bow string de Vendin-le-Vieil enjambant le faisceau ferré qui présente de très nombreux désordres. Un contournement de celle-ci est donc nécessaire. L'itinéraire proposé en milieu urbain supposera de garantir la mise en sécurité des futurs usagers qui l'emprunteront.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-B230921_D9-DE

- Les voiries communales et départementales ainsi que le chemin de halage (ouvert aux véhicules pour la desserte de quelques habitations), support de l'EV5, représentent un linéaire plus important que le tracé initial, nécessitant davantage de sécurisation et de réfection du revêtement.

- Le passage de l'EuroVelo n°5 par la Gare d'eau de Pont-à-Vendin nécessite l'élargissement de la passerelle existante.

Au regard de cet argumentaire, un projet d'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre sera proposé aux élus lors de la Commission d'Appel d'Offres du 15 septembre 2021 en vue d'une validation. Il annulera et remplacera celui validé lors de la CAO du 9 juin 2021 et lors du Bureau Communautaire du 16 juin 2021. L'objet portera sur :

- Incidence financière de la modification de contrat

Il est proposé d'augmenter l'Enveloppe Prévisionnelle des Travaux initiale pour atteindre le montant de 7 500 000 €TTC. Cette hausse a une incidence sur la rémunération du maître d'œuvre, à savoir une augmentation de 30,4017 %. Le montant de l'avenant n°2 au marché de Maîtrise d'œuvre correspondant s'élève donc à 119 000 €.H.T. soit 142 800 €.T.T.C.

Dans l'Acte d'Engagement initial, le forfait de rémunération du maître d'œuvre est indiqué à 6,3438%. Ce dernier a été pris en compte lors de l'établissement de l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'oeuvre qui a été présenté lors de la CAO du 9 juin 2021 et du Bureau Communautaire du 16 juin 2021.
Or ce taux de 6,3438 % est la résultante entre les deux taux indiqués ci-après :

- Tranche ferme - Aménagement de l'EuroVelo n°5 sur la section Loos-en-Gohelle/Wingles : 6,81%.
- Tranche ferme – Aménagement du cavalier longeant la RN 47 et le parc d'activités du Bois Rigault : 2,94%.

Ce projet d'avenant n°2 corrige donc le montant de la rémunération du groupement de maîtrise d'œuvre sur la base du taux de 6,81% ainsi que les montants de rémunération de chaque cotraitant.

Par ailleurs, la répartition des éléments de mission par cotraitants, concernant la section de l'EuroVelo n°5 entre Loos-en-Gohelle et Wingles, a également été modifiée sur proposition du mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre. Le tableau, en page 7 du projet d'avenant n°2, reprend cette nouvelle répartition.

- Incidence délai de l'avenant

Il est proposé de proroger la durée du marché de maîtrise d'œuvre de 12 mois. Il passera donc de 72 à 84 mois.

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 15 septembre 2021,

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-B230921_D9-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 07/09/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la hausse de l'Enveloppe Prévisionnelle des Travaux pour atteindre le montant de 7 500 000 € TTC.

Approuve la prorogation de la durée du marché de 12 mois (la durée globale sera de 84 mois).

Autorise le Président à signer l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'EuroVelo n°5 entre Loos-en-Gohelle et Wingles.

Précise que les crédits nécessaires sont prévus au BP 2021 sur l'imputation : Budget Principal/ Programme MTRAMESVB 2016/Opération 16D09121/ Ligne de crédit 7754.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-B230921_D10-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 15 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **30 délégués étaient présents et 3 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 30
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 3
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Maryse COUPIN, Monsieur Christian PEDOWSKI

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-B230921_D10-DE

B230921_D10

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Prorogation de la convention Cynégétique pour la période 2021/2022 et renouvellement des conventions annuelles des sites avec le Syndicat Mixte EDEN 62 et la Fédération Départementale des Chasseurs du Pas-de-Calais

Par délibération des bureaux communautaires des 15 septembre 2014 et 18 novembre 2015, une convention cynégétique cadre relative aux saisons de chasse a été signée entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, le Syndicat Mixte EDEN 62 et la Fédération Départementale des Chasseurs du Pas-de-Calais.

Par délibération du bureau communautaire du 19 juin 2019, la convention cadre de gestion cynégétique signée entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, le Syndicat Mixte EDEN 62 et la Fédération Départementale des Chasseurs du Pas-de-Calais a été renouvelée pour la période 2019-2021.

Celle-ci se décline en conventions de sites annuelles pour chaque Espace Naturel Sensible que sont le Bois des Bruyères, le Terril d'Estevelles et le Val du Flot.

L'objectif poursuivi porte respectivement sur le maintien des équilibres écologiques des sites par la mise en place d'actions de régulation de certaines espèces en surnombre ou pouvant porter atteinte à la qualité des habitats naturels et sur la déclinaison des modalités de la gestion cynégétique.

Ces opérations permettront le concours des acteurs locaux, que sont les chasseurs, au maintien de la qualité des sites départementaux.

A cet effet, le Syndicat Mixte EDEN 62, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et la Fédération Départementale des Chasseurs du Pas-de-Calais proposent :

- la prorogation de la convention cynégétique cadre à l'identique pour la saison de chasse 2021/2022,

- le renouvellement des conventions annuelles de sites 2021/2022 sur les Espaces Naturels Sensibles concernés, suivant les dispositions ci-après :

    - pour le Bois des Bruyères et le Val du Flot en modifiant l'article n°1 relatif aux jours de chasse,
    - pour le terril d'Estevelles en modifiant l'article n°1 relatif aux jours de chasse et l'article n°6 sur les lieux d'exercice de la chasse.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-B230921_D10-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 07/09/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la prorogation de la convention cynégétique cadre sur la saison de chasse 2021/2022 et le renouvellement des conventions de site s'appliquant au Bois des Bruyères, au Terril d'Estevelles et au Val du Flot.

Autorise le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de gestion cynégétique 2019/2021 ainsi que les conventions de sites correspondantes avec le Syndicat Mixte EDEN 62 et la Fédération Départementale des Chasseurs du Pas-de-Calais pour la saison de chasse 2021/2022.

Autorise le Président à engager les démarches pour répondre aux objectifs fixés dans cet avenant et ces conventions de sites.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-B230921_D11-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 15 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **30 délégués étaient présents et 3 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 30
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 3
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Maryse COUPIN, Monsieur Christian PEDOWSKI

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-B230921_D11-DE

B230921_D11

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Loos-en-Gohelle - Restructuration du poste Hoche
Echange de parcelles avec la Ville de Loos-en-Gohelle

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a engagé les travaux de restructuration du « Poste Hoche » à Loos-en-Gohelle. Ceux-ci consistent en la réalisation d'un ouvrage de stockage étanche de 7 100 m^3 et en un réaménagement du bassin d'infiltration existant.

Le chantier s'effectue sous un régime de mise à disposition anticipée puisque l'une des parcelles accueillant les ouvrages appartient à la Ville de Loos-en-Gohelle.

Il y aurait donc lieu de régulariser la situation foncière.

Par ailleurs, la Ville souhaite se porter acquéreur d'une parcelle communautaire riveraine au titre d'un projet de piste cyclable. Aussi, un échange de propriété pourrait s'envisager.

Au vu des surfaces en jeu (2 676 m² à acquérir par l'établissement intercommunal et 15 m² à acquérir par la Ville de Loos-en-Gohelle), les frais notariés seraient pris en charge par la Communauté d'Agglomération qui supporterait également la soulte du prix s'élevant à 2 673,75 €.

Vu l'avis de la Direction Immobilière de l'État en date du 31 décembre 2020 et référencé 2020-528V1529,

Vu l'avis de la Direction Immobilière de l'État du 7 avril 2021 et référencé 2021-62528-11543,

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 07/09/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président ou toute personne déléguée à signer, avec la Ville de Loos-en-Gohelle, l'acte d'échange des parcelles identifiées en annexe.

La soulte du prix en faveur de la Ville de Loos-en-Gohelle, soit 2 673,75 €, sera acquittée par l'établissement intercommunal.

Tous les frais (Notaire, géomètre, etc...) seront supportés par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 5 000 € sont prévus au budget 2021 sur l'imputation 02/Investissement/6804.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-B230921_D12-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 15 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **30 délégués étaient présents et 3 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 30
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 3
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Maryse COUPIN, Monsieur Christian PEDOWSKI

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-B230921_D12-DE

B230921_D12

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Mise en œuvre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
Développement du compostage partagé et collectif

Par délibération du 4 octobre 2019 (C041019_D036), la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin s'est engagée à mettre en œuvre son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) et s'est fixée l'objectif de diminuer de 10% ses déchets ménagers et assimilés sur son territoire entre 2020 et 2023, soit une baisse de 15 302 tonnes ce qui représente 62,4 kg par habitant.

Ce programme, inscrit dans le cadre de la loi relative à la Transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), prévoit notamment que la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin développe des actions pour éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets. Ces actions permettront d'offrir aux communes, associations, bailleurs et aux usagers du territoire, la possibilité de réduire significativement la quantité de déchets produits par foyer et de transformer durablement les habitudes de consommation des ménages. Le développement du compostage collectif et partagé a pour objectif d'accompagner 50 sites volontaires par an sur toute la durée du programme sous la forme d'un appel à candidature permanent. Les structures éligibles sont les suivantes :

- communes (cimetières, jardins publics, structure possédant une restauration collective en gestion directe),
- établissements scolaires,
- associations,
- habitat vertical collectif, pavillonnaire sans jardin et syndicats de copropriété (bailleurs privés et publics).

Pour participer, les structures doivent organiser leur projet et susciter l'adhésion des participants. Elles doivent pouvoir accueillir un site de compostage et disposer de deux référents composteur sur leur site.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin finance le matériel issu de l'économie circulaire, les formations de référents composteur, coordonne l'installation et organise des rencontres de suivi du réseau. Elle accompagne également les structures sur leur étude de faisabilité et le diagnostic.

L'objectif de cette opération est de donner accès, aux usagers et aux différentes structures du territoire, à une solution de tri à la source de ses déchets organiques. Cette opération permettra également de :

- Produire son propre amendement et nourrir le sol et les plantes naturellement,
- Fédérer les usagers d'un même site autour d'un projet écologique,
- Donner une seconde vie aux déchets et participer ainsi à la réduction des déchets du territoire.

L'ADEME accompagne les collectivités, dans le cadre du plan France Relance, sur le financement de la mise en œuvre du tri à la source et de valorisation des biodéchets adaptée au territoire, et anticipe l'obligation réglementaire de début 2024. La collectivité peut ainsi bénéficier d'une aide allant jusqu'à 55 % des dépenses d'équipement en gestion de proximité des biodéchets sur toute la durée du PLPDMA 2018-2023. L'ensemble du projet est repris suivant le plan de financement ci-dessous.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-B230921_D12-DE

PLAN DE FINANCEMENT en €HT (estimation) DÉVELOPPEMENT DU COMPOSTAGE PARTAGE ET COLLECTIF / PLPDMA 2018-2023		
Équipements / Investissements	*Composteurs collectifs*	*218 000 €*
	Bio seaux	*27 900 €*
Autres dépenses de fonctionnement	*Communication / Signalétique*	*7 200 €*
TOTAL		*253 100 €*
Auto-financement	45 %	**113 895 €**
Aide ADEME	55 %	**139 205 €**

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 07/09/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le programme de développement du compostage partagé et collectif.

Admet en conséquence les recettes notamment de l'ADEME.

Précise que les crédits nécessaires pour 2021 sont prévus sur les imputations suivantes :

- Budget Principal / Service Gestion des Déchets / Investissement / Ligne de crédit 10320,
- Budget Principal / Service Gestion des Déchets / Fonctionnement / Ligne de crédit 10088,
- Budget Principal / Service Gestion des Déchets / Recettes / Ligne de crédit 11517.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-B230921_D13-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 15 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **30 délégués étaient présents et 3 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 30
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 3
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Maryse COUPIN, Monsieur Christian PEDOWSKI

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-B230921_D13-DE

B230921_D13

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

AMI Cohésion Sociale 2021
Attribution d'une subvention aux projets sélectionnés

Dans le cadre de sa compétence Politique de la Ville, par délibération en date du 18 février 2021, le Conseil Communautaire a validé le lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Cohésion Sociale 2021 et approuvé le cahier des charges et l'enveloppe (150 000 euros en fonctionnement) correspondants.

L'objectif du présent AMI est de :

- Contribuer à la nouvelle stratégie de la CALL en matière de cohésion sociale visant à mobiliser ses moyens sur les leviers de développement des 21 quartiers prioritaires ;
- Passer d'une logique de guichet à une logique de projet dans l'attribution des subventions Politique de la Ville ;
- Inviter les opérateurs à agir prioritairement sur les QPV pour répondre à des besoins non pourvus par les actions du Contrat de Ville ;
- Promouvoir les démarches expérimentales et innovantes ;
- Valoriser les actions exemplaires ;
- Accompagner les petits opérateurs à fort potentiel en matière de développement social ;
- Soutenir davantage les actions qui s'inscrivent dans des processus de participation des habitants.
- Qualifier les acteurs ;
- Acculturer les opérateurs aux priorités de la politique de cohésion sociale de la CALL,
- Identifier les besoins (relayés par les acteurs de terrain voire les habitants eux-mêmes) et avoir une vision plus fine de l'évolution des QPV.

Suite à la réunion de lancement du 8 mars 2021 visant à présenter le dispositif aux opérateurs associatifs du territoire, 29 dossiers ont été déposés. Dans le cadre de l'instruction administrative 10 projets ne répondaient pas au cahier des charges et un a été abandonné.

Le jury de sélection présidé par Alain BAVAY s'est réuni les 22 et 23 juin afin d'auditionner 18 associations et sélectionner les projets pouvant bénéficier d'un soutien financier de la CALL au regard de leur potentiel effet levier en matière de développement social dans les 21 quartiers prioritaires retenus en Politique de la Ville et de leur conformité au cahier des charges validé.

10 projets ont été retenus pour recevoir une subvention de la Communauté d'Agglomération pour un montant total de 106 491 euros. Sur ces 10 projets, l'un d'entre eux fait actuellement l'objet d'une étude administrative complémentaire (montant de la subvention concernée : 9 000 euros). Il sera examiné dans le cadre d'une prochaine instance communautaire.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-B230921_D13-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 10/09/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'attribuer une subvention à hauteur des montants proposés par le Jury de sélection de l'AMI Cohésion Sociale (cf tableau joint en annexe).

Autorise le Président à signer les conventions d'exécution annexées avec les associations porteuses des projets retenus, ainsi que tout acte subséquent à prendre en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant total de 97 491 euros sont prévus au budget 2021 sur l'imputation : Budget Principal/Fonctionnement/ligne de crédit 10278.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-B230921_D14-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 15 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **30 délégués étaient présents et 3 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 30
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 3
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Maryse COUPIN, Monsieur Christian PEDOWSKI

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-B230921_D14-DE

B230921_D14

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Association Secours Populaire Français - Fédération du Pas-de-Calais - Subvention 2021 pour le financement de deux postes d'Adultes Relais Médiateurs Santé (ARMS)

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a été sollicitée le 20 juillet 2021 par l'Association Secours Populaire Français – Fédération du Pas-de-Calais d'une demande de participation financière à hauteur 14 872 euros pour contribuer aux charges de fonctionnement des deux postes d'Adultes relais Médiateurs Santé (ARMS).

La mise en œuvre des postes d'ARMS fait l'objet d'une signature de convention entre l'État et la structure porteuse. Le financement est assuré par l'État à hauteur de 75 % par an dans le cadre du dispositif « adulte relais » et de 25 % par l'ARS.

L'association Secours Populaire Français – Fédération du Pas-de-Calais intervient dans les domaines de l'aide alimentaire, vestimentaire, de l'accès du maintien dans le logement, de l'accès aux soins, de l'insertion professionnelle, de l'accès à la culture et plus généralement de l'accès aux droits pour tous.

Dans le cadre du développement de l'accès à la santé pour les populations les plus éloignées des parcours de soins, l'association souhaite poursuivre l'accompagnement des habitants en géographie prioritaire grâce à l'encadrement de deux Adultes Relais Médiateurs Santé (ARMS).

L'association Secours populaire Français – Fédération du Pas-de-Calais a sollicité un soutien financier pour couvrir les frais de fonctionnement liés à l'activité de ces deux ARMS qui ont pour missions de :

- promouvoir la santé,
- favoriser l'accès aux droits et aux soins des usagers,
- participer aux réunions institutionnelles et partenariales en lien avec son cadre de mission (Contrat Local de Santé, Atelier Santé Ville et Conseils citoyens),

En référence à la délibération du Conseil Communautaire du 18 février 2021, il est proposé de soutenir financièrement l'association à hauteur de 10 000 euros (5 000 euros par poste) au titre de l'année 2021.

Une convention de subventionnement sera signée en conséquence.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-B230921_D14-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 10/09/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'allouer une subvention d'un montant de 10 000 euros sur un montant total de 70 600 euros (soit 14 % du budget de l'action) à l'association Secours Populaire Français – Fédération du Pas-de-Calais sise 38 rue Baudimont – 62008 Arras Cedex afin de soutenir l'action Politique de la Ville « dispositif ARMS ».

Autorise le Président à signer la convention d'exécution annexée, ainsi que tout acte subséquent à prendre en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 10 000 euros sont prévus au budget 2021 sur l'imputation : Budget Principal / Fonctionnement / Ligne de crédit 11202.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-B230921_D15-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 15 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **30 délégués étaient présents et 3 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 30
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 3
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Maryse COUPIN, Monsieur Christian PEDOWSKI

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-B230921_D15-DE

B230921_D15

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Association Culture et Liberté Pas-de-Calais, subvention 2021

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin détient la compétence Politique de la ville, lui permettant ainsi de contribuer à la mise en œuvre d'actions en faveur des habitants ressortissants de la géographie prioritaire (21 quartiers répartis sur 19 communes).

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a été saisie le 15 avril 2021 par l'association « Culture et Liberté » de Lens d'une demande de participation financière pour mettre en œuvre son projet intitulé : « Cap bonne mine », déposé dans le cadre de la programmation 2021 du Contrat de Ville de la C.A.L.L. Cette demande a été étudiée lors du comité des financeurs du Contrat de Ville en date du 17 février 2021.

L'association « Culture et Liberté » a pour objet de contribuer au développement culturel, à la solidarité et la formation permanente des habitants du département, et plus particulièrement autour des thèmes santé, bien-être et mobilité.

Le projet vise à améliorer l'accès à la prévention et aux soins, notamment des personnes les plus démunies.

Ses principaux objectifs sont :
- sensibiliser les publics grâce à des pratiques innovantes : « aller vers », « travail de terrain »,
- amener un contenu ascendant dans la mise en œuvre des ateliers,
- renforcer l'estime et la confiance en soi,
- créer et renforcer le réseau des partenaires.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 10/09/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'allouer une subvention d'un montant de 2 500 euros sur un montant total de 43 121 euros soit 5,79 % du budget de l'action à l'association Culture et Liberté du Pas-de-Calais sise 1 rue Pierre Bonnard – 4 pavillon Beethoven – 62 300 LENS afin de soutenir l'action Politique de la Ville intitulée « Cap bonne mine ».

Autorise le Président à signer la convention d'exécution annexée, ainsi que tout acte subséquent à prendre en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 2 500 euros sont prévus au budget 2021 sur l'imputation : Budget 01/Fonctionnement/Ligne de crédit 3829.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-B230921_D16-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 15 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **30 délégués étaient présents et 3 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 30
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 3
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Maryse COUPIN, Monsieur Christian PEDOWSKI

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-B230921_D16-DE

B230921_D16

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Association Médecins du monde, subvention 2021

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin détient la compétence Politique de la Ville, lui permettant ainsi de contribuer à la mise en œuvre d'actions en faveur des habitants ressortissants de la géographie prioritaire (21 quartiers répartis sur 19 communes).

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a été saisie le 30 octobre 2020 par l'association « Médecins du Monde » d'une demande de participation financière pour mettre en œuvre son projet intitulé : « actions de prévention et de promotion de la santé auprès des habitants de trois communes de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin », déposé dans le cadre de la programmation 2021 du Contrat de Ville de la C.A.L.L. Cette demande a été étudiée lors du comité des financeurs en date du 17 février 2021.

L'association « Médecins du Monde » est un mouvement international indépendant de militants actifs qui soignent, témoignent et accompagnent le changement social via des programmes médicaux innovants en direction des personnes exclues et leur communauté tout en se battant pour un accès universel aux soins.

Elle se propose de sensibiliser, informer, éduquer des habitants à travers des actions de prévention, de promotion de la santé et des démarches de santé communautaires impliquant les habitants.

Le projet intitulé « actions de prévention et de promotion de la santé auprès des habitants de trois communes de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin », a pour objet de contribuer à la réduction des taux de mortalité évitable par la prévention sur le territoire communautaire, à travers une approche et des actions en prévention et en promotion de la santé.

Cette action répond aux objectifs du dispositif « Atelier Santé Ville » mis en place en 2020.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 10/09/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'allouer une subvention d'un montant de 5 000 euros sur un montant total de 64 966 euros soit 7,69 % du budget à l'association « Médecins du Monde », sise 20 rue François Courtin – 62800 Liévin pour la mise en œuvre de l'action intitulée « actions de prévention et de promotion de la santé auprès des habitants de 3 communes de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin »,

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-B230921_D16-DE

Autorise le président à signer la convention d'exécution annexée, ainsi que tout acte subséquent à prendre en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 5 000 euros prévus au budget 2021 sur l'imputation : Budget 01/Fonctionnement/Ligne de crédit 3829.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-B230921_D17-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 15 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **30 délégués étaient présents et 3 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 30
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 3
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Maryse COUPIN, Monsieur Christian PEDOWSKI

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-B230921_D17-DE

B230921_D17

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Association " Accueil 9 de Cœur" - subvention 2021

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin détient la compétence Politique de la Ville, lui permettant ainsi de contribuer à la mise en œuvre de diverses actions destinées à la population issue des secteurs prioritaires des communes inscrites en politique de la Ville.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a été sollicitée le 20 janvier 2021 par l'association « Accueil 9 de Cœur » (Lens) d'une demande de participation financière au titre de son fonctionnement 2021 en vue de la poursuite de son action de terrain engagée depuis plusieurs années.

L'association a pour objet l'insertion des personnes en difficulté et en risque d'exclusion de la société, en vue du rétablissement de leur droit à l'autonomie et à une vie citoyenne digne.

Elle gère un CHRS « Femmes-Familles » d'une capacité de 88 places, un accueil d'urgence féminin (8 places de stabilisation), un dispositif d'hébergement d'urgence pour les personnes victimes de violences conjugales de 12 places et un centre de ressources spécialisé de consultation thérapeutique « Systémia » pour tous les professionnels ou bénévoles confrontés, dans leurs pratiques, aux violences conjugales. Elle mène également de multiples actions dans le cadre de la prévention et la lutte contre les violences conjugales.

L'association anime le réseau de prévention et de lutte contre les violences conjugales de l'arrondissement de Lens, en mettant en place une dynamique de formation des professionnels, en sensibilisant la population et en élaborant des outils opérationnels à destination des personnes et des professionnels.

Structure ancrée dans la réalité des quartiers, l'association s'inscrit dans les démarches locales de prévention et de lutte contre les conduites à risques, en corrélation avec les politiques publiques déployées par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Afin que l'association poursuive ses actions sur le territoire, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite soutenir son activité par l'attribution d'une subvention de fonctionnement 2021 de 5 000 euros. Une convention de subventionnement sera signée en conséquence. Pour rappel, le montant de la subvention attribuée au titre de l'année 2020 s'est élevé à 5000 euros.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 10/09/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d' allouer une subvention d'un montant de 5 000 euros, sur un montant total de 134 221 euros (soit 3,7 % de taux de subvention) à l'association « Accueil 9 de Cœur », sise 1 et 2 rue Saint Elie 62300 Lens afin de soutenir le programme de fonctionnement 2021 en vue de la poursuite de son action de terrain engagée depuis plusieurs années.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-B230921_D17-DE

Autorise le Président à signer la convention d'exécution annexée, ainsi que tout acte subséquent à prendre en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 5 000 euros sont prévus au budget 2021 sur l'imputation : Budget Principal (01)/ Fonctionnement / LC 3829.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-B230921_D18-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 15 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **30 délégués étaient présents et 3 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 30
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 3
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Maryse COUPIN, Monsieur Christian PEDOWSKI

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-B230921_D18-DE

B230921_D18

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Association " France Victimes 62" - subvention 2021

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin détient la compétence Politique de la Ville, lui permettant ainsi de contribuer à la mise en œuvre de diverses actions destinées à la population issue des secteurs prioritaires des communes inscrites en Politique de la Ville.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a été sollicitée le 9 février 2021 par l'association « France Victimes 62 » (Saint-Nicolas-Lez-Arras) d'une demande de participation financière au titre de son fonctionnement 2021 en vue de la poursuite de son action de terrain engagée depuis plusieurs années.

L'association a pour mission de favoriser auprès des victimes d'infractions pénales la connaissance de leurs droits, et des démarches privées, administratives ou judiciaires à entreprendre, de leur proposer un soutien, un accompagnement juridique, psychologique, social et matériel de proximité, d'instaurer une concertation avec les professionnels de la justice, les élus et autres structures intervenant dans ce champ, de favoriser l'accès aux droits en lien avec le Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Pas-de-Calais.

Elle développe des démarches locales de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes. Cette action s'inscrit dans les politiques publiques déployées par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Par ailleurs, l'association développe des projets au bénéfice des personnes résidant sur le territoire de la CALL :

- Les permanences au sein des commissariats de Lens et Liévin,

- Les permanences juridiques et psychologiques (hors commissariats) : la structure est ancrée dans la réalité des quartiers et a développé un partenariat de proximité, avec les points d'accès aux droits situés sur les communes de Lens, Avion et Bully-Les Mines. Des permanences sont également proposées sur les communes d'Harnes, Fouquières-Les Lens et Wingles. L'association intervient aussi au sein de la Maison de la Justice et du Droit de Lens.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-B230921_D18-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 10/09/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d' allouer une subvention à hauteur de 7 000 euros sur un montant total de 68 449 euros (soit 10,2 % de taux de subvention) à l'association « France Victimes 62 », Place des Ecrins 62223 Saint Nicolas Lez Arras, au titre de son fonctionnement 2021 en vue de la poursuite de son action de terrain engagée depuis plusieurs années.

Autorise le Président à signer la convention d'exécution annexée, ainsi que tout acte subséquent à prendre en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 7 000 euros sont prévus au budget 2021 sur l'imputation : Budget Principal (01) / Fonctionnement / Ligne de crédit 3829.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-B230921_D19-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 15 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **30 délégués étaient présents et 3 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 30
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 3
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Maryse COUPIN, Monsieur Christian PEDOWSKI

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-B230921_D19-DE

B230921_D19

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Association "DIGICODE" - Subvention 2021 - Contrat de Ville

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin détient la compétence Politique de la Ville, lui permettant ainsi de contribuer à la mise en œuvre d'actions en faveur des habitants ressortissants de la géographie prioritaire (21 quartiers répartis sur 19 communes).

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a été saisie le 11 mars 2021 par l'association « DIGICODE » de LILLE d'une demande de participation financière pour mettre en œuvre son projet intitulé « Digicode – Bootcamps numériques » déposé dans le cadre de la programmation 2021 du Contrat de Ville de la CALL. Cette demande a été étudiée lors du Comité des Financeurs du Contrat de Ville en date du 17 février 2021.

L'association « DIGICODE » a pour objet de :

- Promouvoir et agir en faveur d'une société numérique inclusive, et plus particulièrement de permettre à chacun de trouver sa place dans la société numérique ;
- Favoriser par la formation et l'innovation sociale la réinsertion du public fragile notamment des personnes éloignées de l'emploi et de la formation.

Le projet intitulé « Digicode – Bootcamps numériques» a pour objet de mettre en place une action intensive de courte durée, sous la forme d'un « bootcamp », proposant des ateliers de découverte et d'accompagnement à l'insertion professionnelle. Les ateliers visent à faire découvrir aux jeunes issus des quartiers prioritaires Politique de la Ville les technologies qui se cachent derrière leurs outils de communication du quotidien afin d'éveiller leur curiosité et de leur montrer que certaines formations sont accessibles sur le territoire.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 10/09/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'allouer une subvention d'un montant de 3 354 euros sur un montant total de 13 850 euros (soit 24,21 % du budget total de l'action) à l'association « Digicode » sise 8 rue Nicolas Leblanc 59000 LILLE afin de soutenir l'action Politique de la Ville intitulée « Digicode – Bootcamps numériques – Contrat de ville Communauté d'Agglomération Lens-Liévin ».

Autorise Le Président à signer la convention d'exécution annexée, ainsi que tout acte subséquent à prendre en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 3 354 euros sont prévus au budget 2021 sur l'imputation : Budget 01 /Fonctionnement/Ligne de crédit 3829.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-B230921_D20-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 15 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **30 délégués étaient présents et 3 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 30
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 3
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Maryse COUPIN, Monsieur Christian PEDOWSKI

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-B230921_D20-DE

B230921_D20

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Association Action Educative (AAE 62) :
Subvention Contrat de Ville 2021

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin détient la compétence Politique de la Ville, lui permettant de contribuer à la mise en œuvre d'actions en faveur des habitants ressortissants de la géographie prioritaire (21 quartiers répartis sur 19 communes).

Par courrier en date du 16 avril 2021 , la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a été saisie d'une demande de subvention de l'Association Action Éducative (AAE 62) pour la mise en œuvre d'une action intitulée « la jeunesse s'engage sur la CALL ». Cette demande a été étudiée lors du Comité des Financeurs du Contrat de Ville en date du 17 février 2021.

En lien avec des partenaires locaux (Associations, Municipalités, CAJ, Centre Sociaux, organismes de formation), l'AAE 62 va à la rencontre des jeunes des quartiers prioritaires de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin afin d'insuffler une dynamique territoriale et permettre aux jeunes de s'investir sur leur quartier au travers d'activités ludiques, culturelles et respectueuses de l'environnement.

Des ateliers ludiques permettant de libérer la parole des jeunes et de favoriser l'émergence d'actions citoyennes seront mis en place.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 10/09/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'allouer une subvention à hauteur de 4 000 euros sur un montant total de 28 140 euros soit (14 % de taux de subvention) à l'AAE 62 pour la mise en œuvre de l'action intitulée « la jeunesse s'engage sur la CALL ».

Autoriser le Président à signer la convention d'exécution annexée, ainsi que tout acte subséquent à prendre en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 4 000 euros sont prévus au budget 2021 sur l'imputation : Budget 01/ fonctionnement/3829.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-B230921_D21-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 15 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **30 délégués étaient présents et 3 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 30
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 3
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Maryse COUPIN, Monsieur Christian PEDOWSKI

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-B230921_D21-DE

B230921_D21

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Centres Culturels - Solde de subventions 2021

Souhaitant favoriser le développement d'une offre culturelle diversifiée, de qualité et ouverte à tous les publics, la CALL soutient les 11 centres culturels du territoire qui développent une politique culturelle d'intérêt communautaire en correspondance avec les critères arrêtés par délibération du 27 juin 2017.

Par délibération du 18 février 2021, la CALL a validé le principe du versement d'une avance à chaque équipement correspondant à 50 % du montant alloué en année N-1.

Pour ce qui est de l'attribution du montant total de la subvention accordée au titre de l'année en cours, la CALL s'appuie habituellement sur l'analyse des dossiers de demandes de subvention déposées par chacun des équipements assorti d'un rapport complet de leur programmation prévisionnelle. Toutefois, au regard de la crise sanitaire de la covid19, les centres culturels ont dû adapter leur projet initial et assurer la poursuite de leurs activités sous d'autres formes artistiques : prêts de plateaux pour les artistes, étapes et résidences de création, médiations dématérialisées, programmation en ligne, projets hors les murs, adaptation des jauges... , aussi, considérant ces éléments, il est proposé à titre exceptionnel, d'accompagner les centres culturels du territoire par la reconduction des sommes attribuées au titre de l'année 2020.

Aussi, considérant les avances versées, il est proposé par la présente délibération de procéder au versement du solde des subventions conformément au tableau repris ci-après :

Communes - Equipements	SOLDE 2021 à verser	TOTAL de la subvention 2021
AVION - Espace Culturel Jean-Ferrat	16 085 €	32 169 €
BILLY-MONTIGNY - Espace Culturel Léon-Delfosse	1 949 €	3 897 €
BULLY-LES-MINES - Espace François-Mitterrand	4 367 €	8 733 €
GRENAY - Espace Culturel Ronny-Coutteure	14 556 €	29 111 €
HARNES - Centre Culturel Jacques-Prévert	12 042 €	24 083 €
LENS – Théâtre municipal Le Colisée	9 380 €	18 760 €
LIEVIN – Centre Culturel municipal Arc en Ciel	13 423 €	26 846 €
MAZINGARBE – Espace Culturel La Ferme Dupuich	10 000 €	20 000 €
MERICOURT – Espace Culturel La Gare	10 000 €	20 000 €
NOYELLES-SOUS-LENS - Centre Culturel Evasion	7 763 €	15 525 €
SALLAUMINES – Maison de l'Art et de la Communication	12 938 €	25 876 €
TOTAL	**112 503 €**	**225 000 €**

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 10/09/2021

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-B230921_D21-DE

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide le versement du solde de subvention aux centres culturels.

Mandate le Président pour signer les conventions correspondantes avec les structures reprises ci-dessus, pour leur permettre de poursuivre leurs actions sur le territoire.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 112 503 € sont prévus au budget 2021 sur l'imputation : Budget principal / Fonctionnement / Ligne de crédit 10275.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-B230921_D22-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 15 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **30 délégués étaient présents et 3 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 30
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 3
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Maryse COUPIN, Monsieur Christian PEDOWSKI

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-B230921_D22-DE

B230921_D22

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Réalisation d'une émission de radio dédiée aux médiathèques de la CALL en partenariat avec « Radio + »

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin entend soutenir l'action des médiathèques et participer à la promotion des services qui sont proposés auprès des habitants du territoire. Cette mise en valeur des équipements culturels est un des axes majeurs du plan « lecture pour tous » de la CALL.

La radio locale « Radio + » a fait part de sa volonté de produire une émission radiophonique faisant la promotion du livre et de la lecture , et souhaite que cette émission soit animée par des bibliothécaires du territoire. Sous la forme d'une émission mensuelle qui traitera de l'ensemble des sujets abordés en médiathèques (littérature, cinéma, jeux-vidéo, etc...) cela sous différentes formes (chroniques, lectures, feuilletons, actualités etc.) avec la présence à l'antenne des bibliothécaires de l'agglomération. Ces émissions seront réalisées au sein d'une médiathèque différente à chaque fois.

L'équipe de la radio formera et accompagnera les bibliothécaires durant les émissions, et mettra à disposition ses ressources matérielles et humaines pour la réalisation des émissions.

Chacune des émissions fera l'objet d'un conventionnement tripartite entre « Radio + », la ville hôte de l'émission et la CALL validant le principe d'une volonté conjointe d'accompagner « Radio + » dans la bonne mise en œuvre de son projet.

A ce titre, il est proposé que la CALL apporte un soutien financier de 500 € à « radio + » pour la réalisation de cette opération qui comprendrait 10 émissions au titre de la période courant d'octobre 2021 à septembre 2022, la mise à disposition du matériel et l'accompagnement des bibliothécaires dans leurs interventions radio.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 10/09/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve l'attribution d'une subvention de 500 € à l'association « radio+ » soit 5 % du budget total du projet d'un montant de 10 000€.

Autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 500 € sont prévus au budget 2021 sur l'imputation : Budget Principal (01) / Fonctionnement / Ligne de crédit 8676.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-B230921_D23-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 15 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **30 délégués étaient présents et 3 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 30
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 3
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Maryse COUPIN, Monsieur Christian PEDOWSKI

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-B230921_D23-DE

B230921_D23

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Contrat de ville: subvention au CDOS pour le projet "Elles part en vacances"

Les associations sont, chaque année, invitées à déposer des dossiers de demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets du contrat de ville de la politique de la ville. Suite au comité des financeurs qui s'est tenu le 18 février 2021, le projet déposé par le Comité Départemental Olympique et Sportif intitulé « Elles part en vacances » a reçu un avis favorable.

Les objectifs du projet sont de permettre aux parents de familles monoparentales d'alléger leur charge mentale, de permettre aux enfants d'avoir accès à d'autres référentiels adultes, de renforcer le lien parent/enfant par des ateliers coopérants ludiques, d'accompagner la séparation temporaire et de faire découvrir un site emblématique du département et des activités sportives.

Afin d'accompagner le CDOS à organiser les séjours d'accueil, il est proposé d'attribuer une subvention de 2 500 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 10/09/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le versement d'une subvention de 2 500 € au CDOS soit 19,2 % du budget global de l'opération.

Autorise le Président à signer les pièces afférentes à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2021 sur l'imputation Budget principal / Fonctionnement / compte 6574.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-B230921_D24-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 15 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **30 délégués étaient présents et 3 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 30
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 3
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Maryse COUPIN, Monsieur Christian PEDOWSKI

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-B230921_D24-DE

B230921_D24

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Contrat de ville: subvention à l'UFOLEP pour son projet "Toutes au multisport"

Les associations sont, chaque année, invitées à déposer des dossiers de demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets du contrat de ville de la politique de la ville. Suite au comité des financeurs qui s'est tenu le 18 février 2021, le projet déposé par l'UFOLEP intitulé « Toutes au multisport» a reçu un avis favorable.

Les objectifs du projet sont d'accompagner les femmes évoluant dans le monde sportif, d'utiliser le sport comme un outil d'éducation et d'insertion sociale et professionnelle, de développer la pratique sportive féminine dans les quartiers sensibles, favoriser l'accès à toutes dans des postes à responsabilités dans les instances sportives et de lutter contre les stéréotypes par la mise en œuvre de deux programmes UFOSTREET et TOUTES SPORTIVES sur 11 communes de la Communauté d'Agglomération.

Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer une subvention à l'UFOLEP pour son projet « Toutes au multisport » d'un montant de 5 000 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 10/09/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le versement d'une subvention de 5 000 € à l'UFOLEP pour son projet « Toutes au multisport », soit 12,45 % du budget global de l'opération.

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce projet.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 5 000 € sont prévus au budget 2021 sur l'imputation : Budget principal / Fonctionnement / compte 6574.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-B230921_D25-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 15 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **30 délégués étaient présents et 3 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 30
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 3
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Maryse COUPIN, Monsieur Christian PEDOWSKI

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-B230921_D25-DE

B230921_D25

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Subvention exceptionnelle au Comité Départemental Olympique et sportif pour le projet Sport Ressources 62

Dans le cadre de Paris 2024, L'Agence Nationale du Sport, le Comité National Olympique et Sportif Français et le Comité Paralympique Sportif Français ont désigné le Comité Départemental Olympique et Sportif du Pas-de-Calais associé au Conseil Départemental du Pas-de-Calais, à l'ESS62 et à Vivalley, lauréat de l'appel à projets « impacts 2024 » (55 lauréats sur 1 500 candidatures) en répondant aux 4 critères d'éligibilité :

- Inclusion, solidarité et égalité par le sport,
- Santé et bien-être par le sport,
- Réussite éducative et citoyenneté par le sport,
- Le sport au service du développement durable.

Le projet porté par le CDOS, intitulé « Sport ressources 62 » propose une double solution sur la recherche du développement de la pratique sportive en supprimant les freins financiers tout en adoptant une démarche éco-responsable et solidaire. L'axe 1 est une plateforme digitale d'échanges et de mutualisation de biens (équipement sportif pour la pratique, pour des manifestations sportives, …) et de services (bénévoles sportifs, comptabilité, ingénierie de projets, …) à destination des particuliers (licenciés ou pratiquants libres), des collectivités, des organisateurs d'événementiels sportifs et des clubs. L'axe 2 repose sur la mise en réseau de ressourceries avec un système d'achat/vente et don de matériel sportif pour permettre à chacun à moindre coût d'acquérir du matériel sportif de qualité.

La plateforme digitale doit permettre à chaque utilisateur de faire mieux avec moins et de permettre un accès facilité aux disciplines sportives (exemple : un club de badminton a besoin de bénévoles pour encadrer un tournoi départemental, les clubs de tennis, un particulier et/ou le comité départemental de badminton peuvent répondre à la demande).

Le réseau de ressourceries contribue à limiter les déchets, à valoriser le matériel et permet aux structures vendeuses de récupérer de l'argent limitant les coûts pour les nouvelles acquisitions. Les structures qui déposent du matériel dans les ressourceries peuvent le vendre ou en faire don comme la fondation Décathlon l'a fait en mettant à disposition de Sport Ressources 62 des Joelettes pour les mettre à disposition des familles et de toute personne en situation de handicap. Le partenariat du CDOS avec la société Donnez.org permet de récupérer tous les invendus des magasins sportifs du territoire.

Ainsi, Sport Ressources 62 vise à lever les obstacles à la pratique sportive, à impulser un changement de consommation et à créer un réseau d'entraide.

Afin que la CALL puisse être territoire pilote de ce projet durant une année (octobre 2021 à septembre 2022), le CDOS sollicite une subvention de 20 000 € (l'Agence Nationale du Sport soutient ce projet à hauteur de 40 000 € et le CD62 à hauteur de 20 000 €). Ensuite le bilan du projet sera dressé et le projet pourra alors être déployé sur les autres territoires du Pas-de-Calais.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-B230921_D25-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 10/09/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 20 000 € au CDOS, soit 20 % du budget global de l'opération , pour son projet Sport Ressources 62.

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 20 000 € sont prévus au budget 2021 sur l'imputation :Budget Principal / Fonctionnement / LC 10178.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-B230921_D26-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 15 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **30 délégués étaient présents et 3 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 30
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 3
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Maryse COUPIN, Monsieur Christian PEDOWSKI

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-B230921_D26-DE

B230921_D26

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Plan piscines: ajustement de la clé de répartition du versement du fonds de concours

Par délibération du 20 février 2018, les élus communautaires ont décidé d'élaborer un plan piscines sur le territoire de la CALL dont les objectifs sont de :

- Favoriser l'apprentissage de la nage aux scolaires,
- Améliorer les conditions d'accueil dans les piscines existantes,
- Soutenir la création de mètres carrés de plan d'eau,
- Proposer un accès équitable aux équipements aquatiques pour l'ensemble des habitants.

Par délibération du 19 juin 2019, les élus communautaires ont approuvé les modalités de versement du fonds de concours aux communes dans le cadre de la réhabilitation, la construction ou l'extension des espaces natatoires.

A ce jour, les projets ci-dessous sont au stade suivant :

- Construction en cours du centre aquatique de Lens pour une ouverture au public durant l'été 2023,
- Réhabilitation et extension du centre aquatique de Liévin : Étude de maîtrise d'œuvre en cours avec prévision de commencement de travaux début 2023 pour une mise en service à l'horizon de 2025,
- Construction du centre aquatique de Harnes : Consultation d'une assistance à maîtrise d'ouvrage en cours d'année 2021,
- Construction de la piscine d'Avion : Consultation d'une assistance à maîtrise d'ouvrage en cours d'année 2021.
- Construction de la piscine de Billy-Montigny : Marché de maîtrise d'œuvre en cours.
- Concertation entre les communes de Bully-les-Mines, Mazingarbe, Grenay, Aix-Noulette et Sains-en-Gohelle pour la construction d'un nouvel espace natatoire.
- Construction d'une piscine à Vimy : Pas de décision à ce jour.

Conformément à l'alinéa 2 du VI. De l'article L 5216-5 du Code Général des collectivités territoriales « le montant du fonds de concours accordé par la CALL ne peut excéder la part du financement assurée hors subvention par la ville ».

Si les dépenses éligibles restent inchangées, il convient toutefois de revoir la clé de répartition reprise au règlement d'intervention pour mieux échelonner les versements en fonction des différentes phases de construction des équipements. Initialement l'échéancier validé dans le règlement repris en annexe de la délibération du 19 juin 2019 indiquait que le versement se faisait en trois étapes :

Etape 1 : un premier versement de 30 % du montant du fonds de concours sur la base du coût des travaux (résultats des appels d'offres des entreprises) et honoraires divers pris en charge.

Etape 2 : un second versement de 60 % à compter de l'ouverture au public de l'ensemble de l'équipement.

Etape 3 : le solde de 10 % effectué sur présentation du certificat d'achèvement des travaux, du décompte général définitif des dépenses et des recettes ainsi que des justificatifs et factures attestant des dépenses.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-B230921_D26-DE

Au regard de l'importance des sommes engagées par les collectivités et par la CALL, il est proposé de scinder le second versement comme suit :40 % à la fin du gros œuvre sur présentation d'une attestation correspondante et 20 % à l'ouverture de l'équipement au public.

Le règlement d'intervention et précisément son échéancier de versement est modifié en correspondance et repris en annexe.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 10/09/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la modification du règlement d'intervention du plan piscines de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin permettant la mise en œuvre d'un nouveau échéancier de versement du règlement d'intervention du plan piscines de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à la mise en œuvre de ce règlement.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-B230921_D27-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 15 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **30 délégués étaient présents et 3 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 30
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 3
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Maryse COUPIN, Monsieur Christian PEDOWSKI

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-B230921_D27-DE

B230921_D27

RESSOURCES ET MOYENS

****

Autorisation de signature de marché - Accord-cadre de prestations topographiques et foncières

Les opérations de travaux lancées par la Communauté d'agglomération de Lens Liévin notamment en matière d'eau, d'assainissement et d'aménagement nécessitent au préalable la réalisation de prestations topographiques et foncières.

Ces prestations feront l'objet d'une consultation, laquelle prendra la forme d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles R. 2124-2 alinéa 1er et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique :

Affaire n° 21S073: Accord-cadre de prestations topographiques et foncières (2 lots)

- Lot n°1 Accord-cadre à bons de commande pour les prestations de relevés topographiques (Montant Min 40 000 € HT Montant Max 520 000 € HT sur la durée maximale),

- Lot n°2 Accord-cadre à bons de commande pour les prestations foncières (Montant Min 40 000 € HT Montant Max 364 000 € HT sur la durée maximale).

Ces accords-cadres sont conclus pour une période allant au plus tôt du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2023. Ils sont reconductibles tacitement 1 fois, pour une période de 2 ans. Soit une durée maximale de 4 ans.

L'avis de la commission d'appel d'offres sera recueilli pour l'attribution du marché.

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président, ou l'élu délégué, à signer les marchés susmentionnés, avec les prestataires, conformément à la décision de la commission d'appel d'offres.

Précise que les crédits de paiement nécessaires seront proposés sur les différents budgets afférents à chaque dépense.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-B230921_D28-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 15 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **30 délégués étaient présents et 3 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 30
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 3
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Maryse COUPIN, Monsieur Christian PEDOWSKI

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-B230921_D28-DE

B230921_D28

RESSOURCES ET MOYENS

****

Participations au Congrès de l'Union Nationale des HLM, au salon de l'environnement POLLUTEC et à la convention nationale de l'ADCF - Participation de la CALL aux frais.

Trois événements se tiendront prochainement :

- le congrès de l'union des HLM à Bordeaux du 28 au 30 septembre 2021,

- le congrès de l'ACdF à Clermont Ferrand du 13 au 15 octobre 2021,

- le salon de l'environnement et de l'énergie, POLLUTEC, à Lyon du 12 au 15 octobre 2021.

Lors du congrès HLM, les débats, les ateliers et les rencontres seront des espaces de dialogues riches d'informations et d'échanges autour de thématiques particulièrement importantes telles que des objectifs de relance justes et durables, des moyens nécessaires pour construire collectivement, la production de logements sociaux, la transition écologique, les équilibres territoriaux, la qualité de service, la rénovation urbaine ou les politiques sociales...

S'agissant de l'Assemblée des Communautés de France-Intercommunalités « Intercommunalités : aux avant-postes de la relance », les journées seront consacrées aux enjeux de revitalisation économique, de transition écologique, de cohésion sociale et aux Contrats de Relance et de Transition Ecologique. Deux séances plénières, une quinzaine de forums et de débats, des conférences et points d'info juridiques, des agoras sur des retours d'expériences seront l'occasion d'échanger sur ces différentes thématiques.

Enfin, POLLUTEC est l'événement de référence des professionnels de l'environnement. C'est aussi une vitrine des solutions environnementales pour l'industrie, la ville et les territoires, et un tremplin pour les innovations du marché et le développement à l'international.

Dans le cadre de la participation d'élus et de techniciens, il est proposé :

- pour le congrès des HLM et le salon POLLUTEC, de prendre en charge, pour les élus et techniciens concernés, les frais pédagogiques, d'inscription, de déplacement, d'hébergement et de restauration,

- pour le congrès ADCF, de prendre en charges les frais réels inhérents à la participation des élus et techniciens concernés conformément à l'arrêté du 26 février 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements de personnels civils de l'État.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-B230921_D28-DE

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise un ou des élu(s) représentant la collectivité, accompagné(s) d'un ou plusieurs technicien(s) à participer à ces événements,

Décide de prendre en charge les frais inhérents à ces déplacements selon les conditions précisées,

Précise que le montant de la dépense sera prélevé au budget général, lignes de crédit 305 et 306.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-B230921_D29-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 15 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **30 délégués étaient présents et 3 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 30
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 3
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Maryse COUPIN, Monsieur Christian PEDOWSKI

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-B230921_D29-DE

B230921_D29

RESSOURCES ET MOYENS

****

Inscription au Forum du Cercle National du Recyclage

Le Forum du Centre National du Recyclage se tiendra prochainement et il est proposé d'y inscrire un élu ainsi qu'un technicien concernés par la thématique s'y rapportant.

Le Forum, intitulé « Nouvelles réglementations : Quels impacts pour le Service public de gestion des déchets ? », abordera dès le 16 septembre à 13h50 un bilan sur l'évolution et les perspectives de maîtrise des coûts du service public de gestion des déchets. Puis, la question de l'impact pour les collectivités des lois AGEC, Climat et Résilience et leurs décrets et arrêtés sera abordée. Enfin, une table ronde se tiendra avec pour objectif de présenter l'organisation des nouvelles filières REP issues de la loi AGEC.

La matinée du vendredi 17 septembre sera consacrée à une visite, au choix :

- Soit de la ressourcerie Résiste et de « Mon appartement Ecocitoyen »
- Soit de la présentation « le SMÉDAR à 20 ans. Bilan et perspectives » suivi de la visite du centre de tri du site de l'ECOPOLE VESTA du SMÉDAR.

Il est donc proposé de prendre en charge les frais inhérents à la participation à ce forum au titre des frais pédagogiques d'inscription, de transport, d'hébergement et de restauration.

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise un élu représentant la collectivité, accompagné d'un technicien à participer à ce forum.

Décide de prendre en charge les frais inhérents à ces déplacements en matière de frais pédagogiques, de transport, d'hébergement et de restauration.

Précise que le montant de la dépense sera prélevé au budget général.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-B230921_D30-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 15 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **30 délégués étaient présents et 3 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 30
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 3
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Maryse COUPIN, Monsieur Christian PEDOWSKI

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-B230921_D30-DE

B230921_D30

RESSOURCES ET MOYENS

****

Création d'un poste agent de Fourrière et deux postes Conseiller du Tri dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences Contrat d'accompagnement dans l'emploi (PEC –CAE)

Vu le Code du Travail,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale

Depuis Janvier 2018, les contrats aidés ont été transformés par le dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) dans le but de faciliter l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le tryptique emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail

La Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN décide donc d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider des demandeurs d'emplois à s'insérer dans le monde du travail.

L'orientation en PEC s'appuie sur un diagnostic global de la situation du demandeur d'emploi réalisé par le conseiller du service public de l'emploi (Pôle Emploi, Mission Locale, Cap emploi, Département)

Une convention doit être conclue entre l'employeur, le bénéficiaire et le prescripteur. La demande de convention doit être déposée préalablement à l'embauche du bénéficiaire.

La conclusion d'une convention est conditionnée par la capacité et l'engagement de l'employeur à proposer et à mettre en œuvre les actions d'accompagnement et de montée en compétences, contrepartie obligatoire de l'aide financière de l'Etat.

Dans le cadre du parcours emploi compétences, la CALL est tenue envers son salarié de :

- Mettre en place des actions d'accompagnement : aide à la prise de poste, périodes de mise en situation en milieu professionnel
- Le faire bénéficier d'actions de formation
- Lui désigner un tuteur
- Lui remettre une attestation d'expérience professionnelle à l'issue de son contrat

S'agissant du PEC-CAE, il est conclu pour une période de 9 à 12 mois. Il peut être renouvelé pour 6 mois minimum mais sa durée maximale, renouvellements inclus, est de 2 ans. La durée maximale d'un PEC-CAE en CDD peut être portée à 5 ans, notamment pour les personnes âgées de 50 ans et plus à la signature du CAE ou reconnues travailleurs handicapés.

La durée hebdomadaire de travail ne peut être inférieure à 20 heures. La rémunération ne peut être inférieure au SMIC horaire.

Le montant de l'aide accordée aux employeurs est exprimé en pourcentage du SMIC brut et défini par décision du Préfet de Région.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-B230921_D30-DE

Le montant de l'aide à l'insertion professionnelle versée au titre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi ne peut excéder 95% du montant brut du salaire minimum de croissance par heure travaillée, dans la limite de la durée légale hebdomadaire de travail.

Les embauches réalisées dans le cadre des contrats PEC donnent droit à l'exonération :

- Des cotisations à la charge de l'employeur au titre des assurances sociales et des allocations familiales, pendant la durée d'attribution de l'aide à l'insertion professionnelle,
- De la taxe sur les salaires,
- De la taxe d'apprentissage,
- Des participations dues par les employeurs au titre de l'effort de construction.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec Pôle Emploi et les personnes qui seront recrutées,
- de recruter des contrats PEC pour les fonctions Agent de Fourrière/Conseiller du TRI à temps complet, pour une durée d'un an renouvelable à compter du 1er octobre 2021.

Ces agents seront rémunérés sur la base du SMIC horaire au prorata du nombre d'heures mensuelles effectuées

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de recruter un agent de fourrière et deux conseillers du tri par le biais du dispositif Parcours Emploi Compétences Contrat d'accompagnement dans l'emploi (PEC –CAE).

Autorise à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements et de signer les actes correspondants.

Précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-B230921_D31-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 15 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **30 délégués étaient présents et 3 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 30
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 3
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Maryse COUPIN, Monsieur Christian PEDOWSKI

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-B230921_D31-DE

B230921_D31

RESSOURCES ET MOYENS

****

Modification du tableau des effectifs

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Le Président informe l'Assemblée,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Compte tenu des besoins du service et des recrutements à venir, il convient de modifier et de mettre à jour le tableau des emplois vacants correspondant au tableau des effectifs, à compter du 24 septembre 2021,

Le Président propose à l'Assemblée de procéder aux modifications nécessaires,

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis du Comité Technique,

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de modifier comme suit le tableau des effectifs du personnel communautaire à compter du 24 septembre 2021 :

CREATION DE :

Filière administrative :
- 4 Rédacteur Principal 1ère classe
- 4 Adjoint administratif principal 1ère classe

Filière technique :
- 6 Agent de Maîtrise Principal

Filière animation :
- 1 Animateur Principal de 2ème classe

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-B230921_D31-DE

SUPPRESSION DE :

Filière administrative :
- 7 Adjoint administratif principal de 2ème classe

Filière technique :
- 1 Ingénieur en Chef hors classe
- 1 Ingénieur en Chef
- 2 Technicien Principal 2ème classe
- 3 Technicien
- 5 Agent de Maîtrise

Filière culturelle :
- 1 Attaché de conservation du patrimoine principal

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-B230921_D32-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 15 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **30 délégués étaient présents et 3 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 30
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Procuration(s) : 3
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY

Absent(s) excusé(s) : 2
Madame Maryse COUPIN, Monsieur Christian PEDOWSKI

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-B230921_D32-DE

B230921_D32

RESSOURCES ET MOYENS

****

Fonds de Concours aux communes rurales 2021 : conventions financières

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin aide au développement des communes rurales en apportant son soutien financier à la réalisation d'équipements et d'aménagements divers hors voirie. Par délibération du 24 juin 2005, le Conseil Communautaire a décidé d'établir les critères d'attribution du Fonds de Concours aux Communes Rurales, qui permettent une sélection des projets, et définissent les règles de financement ainsi que les modalités de versement de l'aide.

Dans ce cadre, il sera inscrit au budget 2021 un crédit de 297 700 euros permettant le financement des projets des 13 communes rurales de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. Ce crédit correspond à un montant plafond de 22 900 euros par commune, égal au maximum à 50% du montant hors taxes de la dépense nette.

Il est rappelé que, dans le cas d'un montant HT de dépense insuffisant pour consommer le montant plafond du Fonds de Concours au cours d'une année, le solde non utilisé sera reporté uniquement sur l'année suivante. Par ailleurs, la commune peut demander le cumul de l'intégralité du Fonds de Concours, en vue de sa capitalisation, sur trois exercices budgétaires.

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'attribuer, aux communes d'Ablain-Saint-Nazaire, Acheville, Aix-Noulette, Bénifontaine, Bouvigny-Boyeffles, Carency, Estevelles, Givenchy-en-Gohelle, Gouy-Servins, Servins, Souchez, Villers-au-Bois et Vimy, un Fonds de Concours d'un montant plafond de 22 900 euros, représentant au maximum 50% du montant HT de la dépense engagée, déduction faite des financements extérieurs, au titre de l'année 2021.

Autorise le Président à signer les conventions financières correspondantes avec les communes ainsi que tout document afférent.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 297 700€ seront proposés au vote de la décision modificative n°1 sur le programme SCNERURALE millésime 2021.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.